

COMMUNE DE SERMESSE
Réunion du Conseil Municipal

PROCES VERBAL

Séance du 18/01/2024

Convocation en date du 12/01/2024

Date de l'affichage : 12/01/2024

Le 18 janvier deux-mille vingt-quatre, à 20 heures 00 minute, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr **Alain LEGROS, Maire**.

Présents : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAILLE, Alain LEGROS, Pascaline COUTACHOT, Pascaline PERNOT, Christophe ROSIER, Béatrice VIOLOT, Roméo ROY, William WEBER

Absent excusé : Cyril PETIOT (procuration à William WEBER),

Secrétaire de séance : Béatrice VIOLOT

ORDRE DU JOUR

- 1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15/12/2023
- 2/ DELIBERATION : ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOVELABLES
- 3/ DELIBERATION : DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS
- 4/ DELIBERATION : EXEMPTION TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES (TFBP) APPLICATION LOI FINANCES 2024 EN FAVEUR DES ECONOMIES D'ENERGIES
- 5/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15/12/2024

Le projet de procès-verbal a été adressé à tous les conseillers. Sans observation reçue ni formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ DELIBERATION : ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOVELABLES

Le maire rappelle qu'en application de la loi APER (accélération de la production d'énergie renouvelable) du 10 mars 2023, les communes devaient définir des zones favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

Des réunions d'information pour cette démarche ont été organisées pour chaque commune avec le soutien de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse et le Syndicat Mixte du Chalonnais.



Pour répondre à la demande de concertation préalable du public avant délibération, un registre avait été mis en place en mairie jusqu'au 12 janvier 2024 pour recueillir les avis et observations des administrés. Deux avis ont été mentionnés pour faire connaître l'opposition à la mise en place d'éoliennes, jugée inopportune sur le territoire de la commune et tout l'intérêt porté à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, qu'il s'agisse d'initiatives privées ou publiques.

Vote pour l'identification des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAER) :

Ont voté POUR : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAILLE, Alain LEGROS, Pascaline COUTACHOT, Pascaline PERNOT, Christophe ROSIER, Béatrice VIOLOT, Roméo ROY, William WEBER (+procuration de Cyril PETIOT)

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

DECIDE de ne retenir pour le territoire de la commune de SERMESSE qu'une zone d'accélération des énergies renouvelables en faveur de panneaux photovoltaïques en toiture pour tous les bâtiments communaux et privés, et également de la géothermie, selon les possibilités.

3/ DELIBERATION : DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions reçues :

a/ Ecole maternelle de Verdun : pas de description de projet ; une demande de complément sera formulée pour une décision ultérieure à prendre

b/ Club de Marche : randonnée gourmande et touristique organisée en collaboration avec l'office du tourisme le 30/06/24 dont le coût est estimé à 2000€

c/ Ecole de musique : la Communauté de Communes finançant déjà cette association, le conseil ne donne pas suite.

Vote pour allouer une subvention au Club de Marche

Ont voté POUR : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAILLE, Alain LEGROS, Pascaline COUTACHOT, Pascaline PERNOT, Christophe ROSIER, Béatrice VIOLOT, Roméo ROY, William WEBER (+procuration de Cyril PETIOT)

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide d'allouer la somme de 200€ au Club de Marche dans le cadre de son projet de randonnée gourmande et touristique prévue le 30/06/24 ; les crédits seront inscrits au budget 2024.



4/ DELIBERATION : EXEMPTION TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES (TFBP) APPLICATION LOI FINANCES 2024 EN FAVEUR DES ECONOMIES D'ENERGIES

Le Maire expose que pour les nouvelles constructions il est possible de décider l'exemption pendant 5 ans de la taxe foncière
Le Conseil ne donne pas suite.

5/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Application « je préviens »

M Roméo ROY propose une application gratuite dont la publicité sera faite via un flyer, sur Inframuros et sur le site internet de la commune

Drapeaux

Des drapeaux pour remplacer ceux qui sont abimés ont été commandés

Vœux 2024

Les vœux du Maire sont fixés au 19 janvier 2024, une commande auprès du traiteur a été passée ainsi que chez un boulanger

Obsèques

La salle des fêtes sera mise à disposition de la famille LEPOIL à l'occasion des obsèques de Mme Liliane LEPOIL

Repas de la St Vincent

Le repas est prévu pour le 27 janvier 2024 ; environ 25 personnes sont invitées, les autres ayants-droits ayant bénéficié d'un colis de Noël.

Numérotages des propriétés bâties.

Un tour de commune sera fait pour lister les propriétés dépourvues de numéro de rue afin de commander les plaques

Etat de catastrophe naturelle pour 2023

Une déclaration sera faite dans le but de faire reconnaître la commune en état de catastrophe naturelle après les phénomènes de contraction/réhydratation des sols ayant provoqué des dégradations dans les bâtiments.

SYDESL (Syndicat départemental d'électricité)

Des travaux sont prévus dans le cadre d'un renforcement du réseau (changement de transformateur) et de la poursuite de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Ils sont financés par le SYDESL et par la commune. Des devis sont en attente de réception.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21h30.

Le secrétaire de séance
Béatrice VIOLOT



Le Maire,
Alain LEGROS

